

THEMATIQUE : PETITE ENFANCE	SDSF : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires
Action 5 : Assurer une veille sur le taux de couverture petite enfance au regard de l'évolution du nombre de places et du nombre d'enfants	

Rappel du diagnostic

- Une compétence petite enfance assurée par la collectivité avec la gestion directe du RPE itinérant et de 2 EAJE à terme couvrant tout le territoire
- Une offre de service correcte avec la pérennisation de 5 places à la crèche soit passage de 25 à 30 places
- Ouverture d'une micro crèche fin 2026 avec une particularité d'accueil d'horaires atypiques
- Un taux de couverture petite enfance faible
- Une baisse du nombre d'assistants maternels constant qui va continuer au cours des prochaines années
- Une commission attribution des places en crèche existante avec une grille de critères d'éligibilité

Descriptif de l'action

Maintenir l'offre d'accueil petite enfance existante et mettre en place des solutions de développement pour améliorer le nombre de places disponibles en accueil individuel et collectif au regard du nombre de jeunes enfants présents sur la CC de la Région de Rambervillers

Objectifs de l'action

- 1) Consolider l'offre de service existante en EAJE
- 2) Préparer l'ouverture de 12 places supplémentaires de la micro crèche fin 2026 et définir l'organisation du nouveau fonctionnement commun avec la crèche
- 3) Maintenir la commission attribution des places en intégrant la micro crèche
- 4) Mettre en place des actions de repérage et de communication pour former et suivre de nouveaux professionnels souhaitant s'orienter vers le métier d'assistants maternels en communiquant particulièrement sur le dispositif des MAM
- 5) Mettre en place des actions de soutien à la qualité des modes d'accueil (formations des professionnels de la petite enfance, label écolo crèche, activités communes AsM – crèche) en lien avec la charte nationale de la petite enfance

Évaluation de l'action

Résultats attendus	Indicateurs / critères d'évaluation
1) Formaliser un fonctionnement commun de la crèche et de la micro crèche	1) Evolution du nombre de places disponibles en EAJE et en MAM
2) Veiller à une augmentation du nombre de places disponibles en accueil individuel et collectif	2) Evolution du nombre d'assistants maternels en activité
3) S'assurer d'une évolution positive du nombre d'assistants maternels en activité sur la CC de la région de Rambervillers	3) Evolution du nombre de commissions d'attribution de places organisées, nombre de refus, nombre de dossiers sans solution
4) Poursuivre les commissions d'attribution de places en EAJE	4) Evolution du nombre d'actions conjointes de soutien à la qualité des modes d'accueil (EAJE / RPE)
5) Poursuivre les actions conjointes de soutien à la qualité des modes d'accueil individuel et collectif (formations, activités d'éveil, activités extérieures...)	5) Satisfaction des familles, des partenaires

Référent (e) de l'action
Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage
Moyens mobilisables humains, financiers, matériels
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, crèche, RPE...), service COM, salle, matériel, prestations extérieures • Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures • CAF Appui technique de l'experte petite enfance et du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service • Conseil départemental des Vosges Temps d'expertise des travailleurs médico - sociaux du Pôle Développement des Solidarités • MSA Lorraine Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural • Autre Soutien financier, logistique et humain de partenaires économiques, sociaux et associatifs
Démarrage de l'action
1 ^{er} trimestre 2026
Point d'étape
Bilan annuel
Echéance
2030